

	
Délégation n° 14	Conseil Municipal du Mercredi 05 juin 2019
Service des Sports	Domaine de compétence : 7- Finances locales
<p>Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, Adjoins, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNFRF à Madame Monique VAMBRE.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Martine GHEZAL</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
<p>Objet : Versement de la subvention annuelle aux associations sportives non fédérées pour l'année 2019</p>	
<p>Rapporteur : Madame Dominique DELSAUX, Adjointe.</p>	
Synthèse de la délibération :	Subventions 2019 versées aux associations non fédérées.

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 et notamment l'article 31a11,

Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et notamment l'article 112,,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu les commissions « sports » du 18 novembre 2014 et du 21 avril 2015,

Vu la commission « sports » du 16 mai 2019,

Considérant que Chaque association sportive a rempli un dossier de subvention (téléchargeable sur le site de la ville) et que, chaque dossier a été examiné par les membres du comité consultatif,

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'action des associations à Etaples/mer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

Approuver les montants des subventions présentés dans le tableau ci-dessous :

Associations sportives non affiliées à une fédération	2019
ASE Volley ball	215,00 €
ASE Remise en forme	402,00 €
Lyha Orien't art	705,00 €
Côte d'Opale Pétanque	405,00 €
Club d'Education Canine	810,00 €
Club « La ballade étaploise »	300,00 €
Club Nautique Etaplois	300,00 €
TOTAL	3 137,00 €

La délibération est adoptée par 30 voix pour, Monsieur Francis LEROY ne prend pas part au vote.

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.